



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE<sup>1</sup> Boutonne

Vendredi 12 avril 2019 - 14h00 - St-Julien de l'Escap  
- Compte-rendu -

### ORDRE DU JOUR

- Bilan 2018 - Projet de territoire Boutonne
- Validation fiche action observatoire de l'assolement
- Présentation du plan annuel de répartition des volumes irrigation OUGC Saintonge
- Plan de gestion de la Trézence

### ÉTAT DE PRESENCE

#### Membres de la CLE – Collège des collectivités

#### Présents (8)

BOUFFARD Christian	SYMBO
CACLIN Philippe	Association des maires des Deux Sèvres
CHAIGNEAU James	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
MOUTARDE Jean	Association des maires de la Charente-Maritime
POINOT-RIVIERE Annie	SYMBO
REDIEN Claude	SYMBO

#### Pouvoir (2)

Membre :	Pouvoir donné à :
CHIRON Marie-Claude	CHAIGNEAU James
ROCHET Bernard	EMARD Frédéric

#### Excusé

ALOE Caroline	Conseil Départemental de la Charente Maritime
CHIRON Marie-Claude	Association des maires de la Charente-Maritime
MAZIN Jean-Claude	EPTB Charente
MIGAUD Magali	Communauté de communes Mellois en Poitou
ROCHET Bernard	Association des maires de la Charente-Maritime

<sup>1</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



## Membres de la CLE – Collège des usagers

### Présents (8)

AUDE Jean-Luc	<i>Chambre d'agriculture 79</i>
CHARLES Philippe	<i>OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)</i>
DEMARCO Jean-Louis	<i>Poitou-Charentes Nature</i>
GIRAUD Patrice	<i>Fédération de pêche de Charente Maritime</i>
GIRAUDEAU Stéphane	<i>OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)</i>
MAZOUIN Bernard	<i>UFC QC17</i>
MERLE Roger	<i>Association des moulins du bassin versant de la Boutonne</i>
ROUSSET Alain	<i>Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)</i>

### Pouvoir (1)

<b>Membre :</b>	<b>Pouvoir donné à :</b>
PEIGNÉ Jean-Claude	GIRAUD Patrice

### Excusés

OBER Yves	<i>CCI Rochefort Saintonge</i>
PEIGNÉ Jean-Claude	<i>Fédération de pêche des Deux-Sèvres</i>

## Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics

### Présents (3)

BROUSSEY Manuella	<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>
MARIDET Elisabeth	<i>Agence Française de la Biodiversité</i>
MZALI Lilia	<i>DDTM de la Charente-Maritime</i>

### Excusé

Monsieur le Directeur	<i>DDT 79</i>
Madame la sous Préfète	<i>Sous Préfecture de Saint Jean d'Angély</i>

**TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 22/58**



## Invités de la CLE

---

### Présents

BELLICAUD Aurélie	<i>SYMBO – Technicienne médiatrice de rivières Boutonne aval</i>
BERACOCHEA Clément	<i>SYRES 17- animateur projet de territoire</i>
BONDU Valentin	<i>FD de pêche 17</i>
CAILLON Jean-Claude	<i>Océalia- Responsable agriculture durable</i>
DESWARTVAEGHER Nathalie	<i>SYMBO – Animatrice du contrat territorial Boutonne</i>
FONTENY Sylvie	<i>Conseil départemental de la Charente maritime</i>
FRAPPE Jean-Michel	<i>AAPPMA des 3B- Président</i>
GARREAU Emmanuel	<i>SYMBO- chargé mission</i>
GAUTHIER Marie Claude	<i>Chambre d'agriculture 79</i>
LEFORT Julie	<i>Conseil départemental de la Charente maritime</i>
PICHODOU Kristell	<i>Conseil Départemental 17</i>
POUSSIN Fabien	<i>SYRES 17- Directeur</i>
POMMIER Valentin	<i>Chambre d'agriculture 17 – Conseiller irrigation</i>
RETHORET Harold	<i>SYMBO- Directeur</i>
STAUDT Florent	<i>SYMBO – Technicien médiateur de rivières Boutonne moyenne</i>

### Excusés

BAYOL Clara	<i>SMAEP4B- Responsable pôle qualité/animatrice Re'sources</i>
BOUTET Michel	<i>AAPPMA Le Gardon Boutonnais</i>
BONNAUD Bastien	<i>SMAEP4B- Directeur</i>
BROUSSARD Erick	<i>AFB – Chef du service départemental 17</i>
COUTANTIN Mickaël	<i>SYMBO</i>
IMBERT Corinne	<i>Conseillère départementale du canton de Matha</i>
LOPES Delphine	<i>SERTAD – Animatrice Re-Sources</i>
OZOG Romain	<i>EPTB Charente</i>
PERRONA Philippe	<i>SOLVAY- Usine de Melle</i>
VOIX Pascal	<i>AAPPMA truite Chef Boutonnaise</i>

### Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

### Secrétaire de séance :

Thierry GIRAUD, Vice-Président de la CLE



## 1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – BILAN 2018 - PROJET DE TERRITOIRE BOUTONNE

**Nathalie DESWARTVAEGHER, animatrice du Contrat Boutonne**, rappelle le contexte et le calendrier d'élaboration du projet de territoire. Au vu de la signature du projet de territoire en 2016, l'année 2018 constitue l'année à mi-parcours. Elle présente également le programme d'actions pour 2018 (31 actions et 7 maîtres d'ouvrages) de manière détaillée. La baisse du nombre de maîtres d'ouvrages résulte de la fusion des syndicats de rivière avec le SYMBO. Pour communiquer sur le programme, des articles de presses et des plaquettes ont été notamment réalisés. Une CLE présentant le bilan 2017 et 3 comités techniques se sont tenus.

**N. DESWARTVAEGHER**, poursuit en présentant et en classant l'ensemble des actions selon le bon avancement sur l'année 2018.

- le développement des réseaux de mesure : le réseau de températures avec 7 thermomètres et une sonde capacitive installés et le réseau de sondes capacitatives avec l'installation de 2 sites supplémentaires sur des cultures tels maïs blé et haricots.

- Les diagnostics et les suivis individuels d'exploitation. Un objectif de 24 était fixé pour 2018 dont 6 par les Coopératives agricoles. 18 diagnostics ont été réalisés tous par les Chambres d'agriculture 17/79. Lors d'un dernier comité technique, un bilan a été présenté et a permis de dresser un état des 18 diagnostics sur plusieurs thématiques (surfaces agricoles, ressources prélevée, rotation, pollutions ponctuelles, fertilisation, traitements phytosanitaires, interculture, pilotage de l'irrigation).

**F.EMARD**, intervient pour donner la parole à l'Agence de l'Eau.

**Manuella BROUSSEY, Agence de l'Eau Adour Garonne** regrette que certains indicateurs, notamment des volumes d'eau, ne soient pas remplis dans le document joint préparatoire à la CLE (*note répertoriant l'ensemble des indicateurs de suivi action par action pour l'année 2018*). Elle estime que ces données sont importantes pour suivre les actions. Pour exemple, en ce qui concerne l'action 9, déclenchement des dates de semis des cultures de Printemps, il pourrait être intéressant de remplir l'indicateur comparatif de volumes d'eau consommé année n/ année n-1, même si l'interprétation par la suite est compliquée. **M. BROUSSEY**, poursuit également sur la nécessité de compléter les indicateurs tels l'estimation de tours d'eau économisés/ volumes économisés pour l'action 10 (*développement d'un réseau de mesures de l'humidité du sol*). Il est mentionné l'économie d'1,5 tours d'eau qui pourrait être traduite en volume d'eau.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique qu'elle avait essayé de compléter ces indicateurs avec Valentin POMMIER de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, mais ce n'était pas possible car cette donnée est remplie à dire d'expert faute de suivi précis. Les exploitants qui utilisent ce moyen voient qu'il y a une économie d'eau mais sans avoir de chiffres précis.

**Valentin POMMIER, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime**, indique que l'estimation du tour d'eau peut être traduite en volume d'eau. Par contre, l'indicateur du volume d'eau économisé via les dates de semis est plus compliqué à remplir.

**M. BROUSSEY**, répond qu'en effet l'interprétation n'est pas évidente mais qu'il faut à minima mettre des chiffres comme c'était prévu sur les indicateurs.

**Jean-Louis DEMARCO, Poitou-Charentes Nature** indique qu'il serait souhaitable d'avoir un volume d'eau inscrit le plus souvent possible pour chacune des actions car le but du projet de territoire est de trouver des économies d'eau. Un courrier a été envoyé pour expliquer ce qu'ils en pensaient (à titre associatif). Au bout de 2/3 ans du projet de territoire, il serait souhaitable de visualiser des volumes car pour l'instant il n'y en a pas.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond qu'elle peut remplir les cases mais les données varient tellement en fonction des années climatiques, du type de culture. Ce sont les indicateurs en tant que tels qui sont compliqués à faire parler.

**M. BROUSSEY**, ajoute qu'il faut en effet faire attention aux interprétations mais par contre il faut des chiffres.

**JL. DEMARCO**, indique que ça peut être des fourchettes.

**N. DESWARTVAEGHER**, conclut que ce sera rajouté dans le document mis en ligne sur le site internet.

**Marie Claude GAUTHIER, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres**, complète qu'il pourra être fourni dans le bilan l'historique des consommations sur les années précédentes pour montrer comment cela varie. Effectivement, c'est fonction de la situation météo mais au moins il y aura des informations sur la consommation.

**Jean Luc AUDE, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres**, explique que la logique de ces données devrait être faite en situation non contrainte. En effet, la base de cet outil est d'avoir la température qu'il faut pour démarrer (le semis). Ce peut être un gain au début mais surtout à la fin (de la campagne) mais globalement il ne faut pas être contraint pour savoir quelles économies réelles on peut faire.

**JL. DEMARCO**, ne comprend pas pourquoi car en l'absence de contraintes il n'y a pas d'économies à faire.

**JL AUDE**, répond que ce n'est pas ça. Il n'y a que quelques uns qui ont ces stations de mesure. Il demande si les mesures sont faites également chez les voisins.



**N. DESWARTVAEGHER**, explique que pour la fiche action « déclenchement des dates de semis », c'est fait seulement chez ceux qui ont participé.

**V. POMMIER**, complète sur le maillage des relevés de température sur le territoire ce qui permet ensuite que les données soient valorisées. L'objectif est de proposer des températures en fonction des secteurs et des types de sol pour donner une information à l'ensemble des irrigants qui doivent semer.

**N. DESWARTVAEGHER**, conclut sur le fait que les données être complétées là où c'est possible. Sur plusieurs fiches, il manque des données de suivi mais on peut rajouter des chiffres.

**Fabien POUSSIN, SYRES**, ajoute que ces données permettraient de discuter en comité technique de la véracité de ces indicateurs et de les réajuster le cas échéant.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique que ça avait déjà été évoqué.

**F. POUSSIN**, estime que sans données on ne peut pas savoir s'il faut les réajuster ou pas.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que pour les indicateurs de suivi, ce n'est pas trop difficile. La difficulté est de trouver des indicateurs de résultat.

**Philippe CACLIN, Association des maires des Deux-Sèvres**, estime que ce sont des choses qui se verront sur le long terme car il y a les aléas climatiques.

**N. DESWARTVAEGHER**, ajoute qu'il est peut être intéressant de voir sur les autres territoires s'il y a des indicateurs plus pertinents.

**JL AUDE**, indique qu'il a une sonde chez lui et que ça lui a révélé que, même en faisant un tour normal, il a manqué pas mal (d'eau) durant l'été. La demande était plus forte que ce qui était apporté. Il a eu également un cas dans l'autre sens. Tout dépend de la pluviométrie. L'outil est une histoire d'expérimentation dans le temps.

**JL. DEMARCO**, s'interroge sur quand on verra les résultats car il faut trouver des solutions, il faut une date butoir. Les économies d'eau accompagnent les projets de stockage et devaient être faits en amont. On ne verra pas encore d'économies d'eau quand les réserves seront en train d'être construites.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que le programme d'actions est là pour accompagner les économies d'eau. Toute la difficulté est d'avoir des chiffres. Pour le réseau de mesures, le gain d'1,5 tours d'eau est à dire d'expert.

**JL. DEMARCO**, dit que le à « dire d'expert » ne permet pas d'exprimer des chiffres vérifiables au bout.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique qu'il faut voir ailleurs sur les autres territoires s'il y a des solutions pour donner des valeurs plus fiables au suivi.

**JL. DEMARCO**, s'interroge sur pourquoi on ne prend pas exemple sur d'autres projets.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que la Boutonne est le premier projet de territoire sur le bassin Adour Garonne.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que pour les diagnostics, elle ne présente pas le bilan car cela a été fait en comité technique et il n'y a pas assez de temps. Néanmoins, ce bilan peut être mis à disposition si besoin. De la communication a été faite (plaquettes, articles de presse, interventions...). Pour 2019, la différence par rapport à l'année 2018 est qu'il y aura des suivis sur les diagnostics réalisés en 2018.

**JL. DEMARCO**, demande s'il y aura d'autres diagnostics en perspective que les 18.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique qu'il y a un objectif de 24 par an dont 18 par les Chambres d'agriculture et 6 par les coopératives.

**JL. DEMARCO**, mentionne qu'il y a 350 irrigants.

**N. DESWARTVAEGHER**, rappelle qu'il avait été fixé dans les objectifs totaux du projet de territoire de toucher 1/3 des irrigants.

**N. DESWARTVAEGHER**, poursuit sur les expérimentations des couverts qui ont été présentés lors d'une journée technique. Il en est ressorti d'avoir plus de liens notamment avec Arvalis qui travaille sur ces sujets de manière à coordonner un suivi plus expérimental. Les journées techniques sont ensuite présentées.

**JL. DEMARCO**, demande si les 50 participants notés dans la fiche concernent tous des acteurs du bassin de la Boutonne.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que oui pour la Villedieu et que pour Arvalis, c'était coordonné avec le bassin du Curé. Elle ajoute que l'information circule à travers les irrig' Boutonne.

**V. POMMIER**, complète la liste d'envoi : sms, irrig' curé, irrig'17, communication de grandes cultures, mail à tous les irrigants.

**N. DESWARTVAEGHER**, confirme que la communication est faite et que les irrigants viennent s'ils sont intéressés.

**JL. DEMARCO**, revient sur l'expérimentation des couverts où il avait été indiqué dans un précédent compte rendu que ça n'avait pas donné des résultats probants.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que les essais ne sont pas de même nature. La première action était sur les essais semis sous couverts entre la coopérative Terre Atlantique et la Chambre d'agriculture. En effet pour le bilan, il aurait fallu aller plus loin, la conclusion étant juste qu'il y avait une meilleure infiltration de l'eau à la verticale. Là les essais n'ont pas les mêmes objectifs



**MC GAUTHIER**, ajoute que ces premiers essais sont poursuivis par Arvalis sur le site du Magneraud et avoir ainsi plusieurs années de recul. La première année, ils n'ont pas forcément constaté ce qu'ils attendaient. Il y aura des portes ouvertes pour voir le retour de ces quelques années d'expérimentation.

**N. DESWARTVAEGHER**, présente l'action des bulletins irrig'Boutonne.

**JL. DEMARCQ**, demande pourquoi c'est au travers du projet de territoire que l'Agence de l'eau finance ce bulletin. Ces informations peuvent passer au sein des Chambres d'agriculture vers les exploitants.

**N. DESWARTVAEGHER**, précise qu'avant qu'il y ait l'irrig'Boutonne, il existait un bulletin à la Chambre mais pas spécifique à la Boutonne.

**V. POMMIER**, complète il était à l'échelle départementale.

**MC GAUTHIER**, précise que sur le site du SYMBO le lien qui renvoie au bulletin Irrig'Boutonne n'est plus bon car des mises à jour de site ont été faites.

**N. DESWARTVAEGHER**, conclut que ce sera à réactualiser.

**M.BROUSSEY**, souhaite apporter un complément d'information sur les financements de l'Agence de l'eau. Ces actions sont éligibles dans le cadre de leur programme d'intervention. Le fait de l'inclure dans un projet de territoire donne une cohérence hydrographique à l'action. Dans le cadre de leur 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence demande à ce que les organismes qui font le conseil à l'irrigation axent plus leurs conseils sur les pratiques agricoles agronomiques et pas uniquement sur du conseil simple à l'irrigation ou sur du matériel. Cela doit être orienté sur les assolements et sur les pratiques agricoles d'une manière générale pour que ce soit éligible aux aides.

**N. DESWARTVAEGHER**, présente ensuite la gestion des parcelles ENS 17. Suite à la convention-cadre signée entre le SYMBO et le CD17 début 2018, des travaux testant différentes modalités ont été menés sur les parcelles en milieu d'année. Suite à la validation du nouveau schéma départemental des ENS, le travail pourra évoluer ensuite sur la formalisation du contrat d'objectifs.

**Julie LEFORT, Conseil départemental de la Charente Maritime**, indique qu'il faudra intégrer la Trézence.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que la Trézence ne concerne pas ces sites ENS.

**J. LEFORT**, explique que si, car la Trézence a été inscrite en totalité dans le nouveau schéma départemental des ENS. Il faudra peut-être l'intégrer si à terme le SYMBO est amené à intervenir.

**N. DESWARTVAEGHER**, poursuit sur l'aménagement et plantation de haies. L'objectif fixé de 6000 ml plantés a été dépassé. De plus, une exploitation est partie en plantation d'agroforesterie, ce qui est plutôt intéressant pour le territoire.

**F. POUSSIN**, demande pourquoi dans la note bilan action 30, il est mentionné 70+0/50 comme éléments indicateurs de suivi éléments agroforestiers plantés.

**N. DESWARTVAEGHER**, confirme cette mention qui permet de faire la distinction entre 17 / 79. Le premier chiffre correspond au 17 qui fait de l'agroforesterie.

**F. POUSSIN**, interroge pourquoi la FD de Chasse 79 n'a rien fait sur les 50 éléments prévus.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que la FD de chasse 79 ne s'est pas positionné sur des éléments agroforestiers. Les deux structures travaillent sur des plantations de haies. Par contre, le 17 va plutôt partir sur de l'agroforesterie et le 79 va plutôt partir sur des couverts végétaux, des bandes enherbées. Ces derniers n'étaient pas indiqués au moment de la réalisation de la fiche action.

**JL. DEMARCQ**, souhaite que soit rappelé combien il y a d'exploitants impliqués dans l'agroforesterie sur le territoire.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique qu'elle a juste mentionné un exploitant qui a fait de l'agroforesterie dans le cadre du programme EVA 17.

**JL. DEMARCQ**, demande si on a une connaissance de la donnée à sa question précédente.

**Philippe CHARLES, OUGC Saintonge**, explique qu'il y a d'autres projets d'agroforesterie dans le 17 et le 79, par exemple la commune de Mazières sur Béronne.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique qu'elle a mentionné que ce qui est passé à travers le programme. Il y a sûrement des choses ailleurs.

**MC GAUTHIER**, confirme qu'il y a des accompagnements qui ont été faits mais il n'y a pas forcément de référencement.

**F.EMARD**, indique qu'il serait bien de comptabiliser ceux qui partent tout seul.

**M.BROUSSEY**, ajoute que c'est important que ce tableau de bord recense tout ce qui se fait sur le bassin. A la limite ce n'est pas important de savoir que c'est accompagné dans le cadre du projet de territoire, ce qui est important c'est de bien faire remonter les informations.

**F.EMARD**, estime que c'est compliqué de recenser les gens qui ne passent par aucun programme. Après, ce sont des remontées de terrain.

**JL. DEMARCQ**, trouve qu'il y a beaucoup plus d'actions qui se passent en 79 qu'en 17.



**N. DESWARTVAEGHER**, informe qu'elle a une carte à présenter à la fin qui le montrera.

**N. DESWARTVAEGHER** continue la présentation

- du plan de gestion de la Trézence
- du projet Agr'eau. Le bilan est très positif à tel point que les coopératives ont souhaité reconduire le projet sur 1 an ½ de plus. Les fermes suivies dans le premier projet augmentent au fur et à mesure leur surface en couvert végétal

**JL. DEMARCO**, demande à ce que soient mentionnés les titres et les numéros des actions dans le diaporama pour pouvoir suivre plus facilement.

**MC GAUTHIER**, informe que la venue du technicien en charge du suivi de l'action Agr'eau (A. Lafon) au comité technique a fait avancer. Deux coopératives, une sur la Boutonne et une sur l'Aunis, sont prêtes à partir sur l'action.

**N. DESWARTVAEGHER**, demande quelles sont les coopératives concernées.

**MC GAUTHIER**, répond qu'il s'agit de la coopérative de Saint Pierre de Juillers qui a contacté la Chambre d'agriculture 79. Aubin Lafon devrait suivre également mais il faut voir avec la collègue qui l'en a informé. L'autre coopérative est celle de Courçon.

**JL. DEMARCO**, questionne sur le fait que seulement 7 fermes sont engagées dans l'action alors qu'il y en a 23 au total.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que les 23 fermes sont totalisées sur les 3 coopératives Beurley\*, Saint Agnant\* (\*hors Boutonne) et Tonny-Boutonne (qui regroupe les 7 fermes évoquées).

**JL. DEMARCO**, estime qu'à nouveau pour cette action il n'y a pas d'indicateur de volume d'eau.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que lors de l'intervention d'A. Lafon au comité technique, il lui avait été posé cette question à laquelle il a répondu que c'était compliqué d'avoir un suivi effectif.

**JL. DEMARCO**, se demande comment va avancer le projet de territoire au niveau économies d'eau car il y a beaucoup de carences au niveau du suivi des volumes.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique qu'elle peut rajouter des volumes d'eau. Mais comme l'a dit A. Lafon la dernière fois, c'est compliqué de formaliser ça par un suivi d'autant plus que pour permettre l'avancée de cette action, il n'était pas trop rentré dans des aspects très théoriques qui risquaient de décourager les exploitants. Ces derniers veulent du pratique, rentrer dans l'action et tester les choses.

**F. EMARD**, a peur que les volumes soient comme les températures et qu'il y ait une différence entre le réel et l'estimé.

**M. BROUSSEY**, ajoute à nouveau qu'il est important d'avoir des indicateurs de volume d'eau économisé dans un projet de territoire. Cela dépend néanmoins des actions qui vont permettre de le faire plus ou moins facilement. Dans les indicateurs identifiés à la base, il y a pour certaines actions des indicateurs de volumes qu'il faut réussir à renseigner. Mais il faut aussi voir dans le cadre d'un tableau de bord plus global, où il y aurait des indicateurs de mise en œuvre de l'action, de résultats et la combinaison des deux permettra de voir l'avancée du projet de territoire.

**JL. DEMARCO**, demande quelles actions les plus probantes elle verrait comme indicateurs d'économies.

**M. BROUSSEY**, répond que ça peut être les actions telles que les diagnostics, les sondes ou les MAE qui permettent d'avoir des volumes et qui pourraient être renseignés dès maintenant.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique que oui ça peut être renseigné mais le plus compliqué reste l'interprétation. Elle revient également sur l'action Agr'eau où le seul indicateur de volume d'eau existant est le volume d'eau consommé avant et après mis en pratique des couverts végétaux pour la ferme « A ». Sauf que pour la Boutonne, cette ferme « A » utilisait déjà beaucoup les couverts végétaux donc on n'a pas de visibilité avant/après.

**M. BROUSSEY**, estime que si la question des indicateurs revient régulièrement et qu'on a du mal à avancer, un comité technique peut être organisé au cours de l'année sur ce sujet là.

**N. DESWARTVAEGHER** termine la présentation des actions bien avancées avec la présentation de la restauration des sources en 79.

**JL. DEMARCO**, réaffirme que les Deux Sèvres sont plus exemplaires que la Charente Maritime car il y a aussi des sources en 17.

**F. EMARD**, plaisante sur le fait que lors des observatoires de l'eau « quand on va à la Rochelle l'eau est perdue et s'en va à la mer et quand on va en 79, l'eau est perdue et s'en va en Charente Maritime ! ».

**N. DESWARTVAEGHER** présente les actions moyennement avancées soit :

- l'étude continuité de la Brédoire. Il reste à formaliser une réunion de bilan de l'état des lieux. Elle devrait se tenir d'ici le mois de mai si toutes les informations sur l'identité des propriétaires concernés (sur le cadastre) sont bien récupérées.

**JL. DEMARCO**, demande confirmation s'il y aura une réunion prochainement. Il ne souhaite pas en parler maintenant mais indique qu'il y a beaucoup de choses à dire.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond qu'il ne manque que quelques données sur le cadastre à récupérer et à partir de là, les invitations pour la réunion seront envoyées.



**Florent STAUDT, SYMBO**, explique que la réunion concerne les propriétaires des ouvrages qui posent des problèmes, les financeurs, l'AFB...

**N. DESWARTVAEGHER** poursuit :

- le diagnostic agricole en fonds de vallée Boutonne moyenne. Le travail de fin 2018/début 2019 a consisté à la bonne identification des propriétaires des zones concernées pour pouvoir mettre en place la réunion de présentation du diagnostic. Un travail doit être fait par la suite sur les pistes d'action qui pourraient être engagées. Lors de ces réunions, une présentation de la charte avec le CNPF Nouvelle Aquitaine (Centre national de la production forestière) a été faite.

**Lilia MZALI, DDTM17**, demande si on peut en savoir un peu plus sur les pistes d'actions envisagées.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique que pour le moment seule la présentation du diagnostic a été faite avec des idées de pistes d'actions. Le travail va surtout se faire par la suite avec les personnes intéressées. Les pistes d'actions évoquées avec le CNPF peuvent concerner des modalités de gestion des peupleraies avec des écartements plus ou moins importants, des essais d'agroforesterie, la filière bois énergie...

**L. MZALI**, demande si ce n'est que sur le bois.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que ces zones là sont essentiellement sur des secteurs populicoles. Certaines parcelles sont en maïs ou autre. Les informations finalement d'occupation des sols ne sont pas toujours à jour. Mais globalement, les zones en rouge sur la carte correspondent à du peuplier et les zones en petits points sont des zones cultivées.

**L. MZALI**, pensait que l'esprit initial était de travailler sur la partie fonctionnalités des zones humides. En effet sur la partie quantitative, il y a la partie volumes mais également la partie hydromorphologie et fonctionnement du milieu. Avec des zones humides et des milieux en capacité, on a une rivière plus résiliente donc elle souhaitait voir quels types d'actions il y avait pour reconquérir ces milieux.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique qu'on s'adresse à des propriétaires donc les pistes d'actions découleront de l'animation qui sera mise en place en partenariat avec les autres acteurs.

**L. MZALI**, demande qui fait l'animation.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que c'est elle.

**F. EMARD**, ajoute qu'il faut travailler sur ce sujet là car ce qui est ressorti au cours des deux réunions, c'est que sur les parcelles agricoles, une des seules pistes qu'on va pouvoir avoir c'est remettre de la prairie et de l'élevage. Mais c'est compliqué là où il n'y en a plus. L'autre piste serait de voir les possibilités d'acquisition ENS ou d'échanges car ça ne représente pas des surfaces conséquentes.

**JL. DEMARCO**, souhaite connaître la surface concernée car dans le dossier il est écrit 95 km<sup>2</sup>.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique que les 95 km<sup>2</sup> correspondent à la surface du diagnostic Boutonne moyenne. La zone montrée sur la carte ne concerne qu'une petite zone.

**F. STAUDT**, complète qu'il ne faut pas se fermer sur le dimensionnement de la zone.

**L. MZALI**, informe qu'il y a une démarche un peu similaire sur l'Antenne où il y a eu deux réunions techniques dessus. C'est vrai qu'il y a la limite de la propriété. Mais il y a un cap en imaginant quelle serait la stratégie optimale. Tous les partenaires ont dit de ne pas se limiter au foncier car s'il y a une grosse contrainte, ça n'avancera pas. Mais il y a quand même un cap général avec des pistes d'action et s'il y a des opportunités quelque part, il faut en profiter.

**JL. DEMARCO**, rappelle que l'inventaire des zones humides par rapport aux PLU a été fait sur tout le bassin.

**N. DESWARTVAEGHER**, confirme que oui. Sur les communes où on a les inventaires de zones humides, il y a une bonne coïncidence avec ces zones humides remarquables définies.

**JL. DEMARCO**, estime que ce sont des potentiels très faibles car on cherche les économies d'eau et là ça va être dérisoire.

**Harold RETHORET, SYMBO**, explique qu'il y a une approche transversale. Ce qu'on a essayé de faire, c'est de voir les îlots qui pouvaient être cohérents car sur un îlot il peut y avoir 3,4 ou 5 parcelles et sur d'autres il peut y avoir des petites lanières avec 50 à 60 propriétaires et dans ce cas c'est compliqué d'avoir une démarche individuelle avec chacun. Donc, soit on s'attaque à des îlots où il y a moins de parcelles et où il y a des gestions pas très efficaces d'un point de vue économique pour le propriétaire car inapte pour le peuplier et difficile à gérer et exploiter par exemple, et s'il considère lui-même que ce n'est pas très rentable, dans ce cas, on pourra voir les autres dispositifs. La nouvelle PAC est en train de se négocier donc ça va jouer aussi éventuellement sur des leviers financiers y compris si les services environnementaux tels que c'est imaginé sont rémunérés. Remettre de la prairie permanente c'est du stockage de carbone, c'est de la biodiversité. Si c'est mieux rémunéré, on pourra peut être en proposer. S'il y a un axe de biodiversité on pourra voir éventuellement si on passe par les ENS ou d'autres dispositifs qui seront dans la nouvelle PAC aussi. Comme l'a dit Monsieur Emard, si le maïs est à peu près rentable car il se conduit tout seul dans le marais (sans irrigation), ce ne sera pas forcément évident de proposer autre chose.

**P. CHARLES**, mentionne que dans les fonds de vallée, il y a une diversité de parcelles qui sont incroyables. Sur la Boutonne amont, il y a des fonds de vallée remarquables que ce soit la Belle, la Béronne, la Berlande. Des fois ce sont





de petites parcelles et s'il n'y a plus d'animaux, elles se ferment avec une quantité de ronciers. Il y a encore des parcelles avec des animaux mais ce sont des grandes propriétés et là on ne peut pas faire n'importe quoi. Il y a de tout et ce n'est pas si simple à gérer que ça.

**N. DESWARTVAEGHER**, confirme qu'on rentre dans le cadre de l'animation et que ça demande du temps.

**MC. GAUTHIER**, demande de préciser la gestion problématique par rapport à la gestion des ouvrages.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond qu'il s'agit de zones dimensionnées en 2003/2004.

**F.EMARD**, confirme que c'était dans le cadre du travail avec la Chambre d'agriculture 17. C'était toutes les zones qui posaient des problèmes avec la gestion des ouvrages dans le sens où si on tenait la côte des déversoirs ou des retenues des ouvrages, les terres en question étaient submergées. Autant sur la Boutonne aval, il peut y avoir une grosse quantité de parcelles agricoles céréalières en fonds de vallée, autant sur la Boutonne moyenne, le nombre n'est pas élevé. C'est pour cela qu'un inventaire précis avait été fait à cette époque là. Comme il était dit précédemment, c'est souvent l'emprise foncière qui pose problème. Par contre, ce que l'on voit arriver de plus en plus et sous couvert de techniciens, ce sont des filiales type caisse des dépôts sur l'acquisition de surfaces pseudo forestière. Rien à dire là où il y a eu de la peupleraie. Par contre, c'est problématique là où ils achètent des terrains « pourris » (humides) et qu'ils demandent ensuite de baisser les ouvrages pour planter des peupliers là où il n'y en a jamais eu. Les propriétaires ont été très contents de valoriser les surfaces de fonds de vallée à prix corrects. Bien souvent, ce sont des personnes héritières de ces parcelles qu'ils ne connaissent pas. Les sociétés en question ont d'ailleurs acheté ces parcelles sans en connaître l'historique. Il relate les travaux récents au vieux bois de Coivert, sur St Séverin...

**F. STAUDT**, indique qu'il commence à y avoir des cas similaires dans le 79.

**Alain ROUSSET, CNPF**, complète qu'il y a des secteurs qui sont inaptes en matière de potentialités populicoles. Il faut cartographier ces zones mais également utiliser ces cartographies.

**F.EMARD**, confirme que le CRPF avait cartographié en 2002 les potentialités populicoles le long de la vallée de la Boutonne. On distinguait les stations trop sèches et trop humides où il n'était pas souhaitable de mettre du peuplier. C'est un éternel débat par la dualité en permanence entre l'hydromorphologie et la conservation des zones humides restantes sur le bassin car il y a des ouvrages et des biefs. C'est une alchimie très subtile parfois.

**P. CHARLES**, mentionne que les peupleraies en 79 sont apparues dans les années 50.

**F.EMARD**, estime que c'est à peu près pareil d'un bout à l'autre du bassin. Ce n'était que des prairies avec des plantations de bordure ou une à 2 plantations en plein milieu. L'exode rural a fait le reste avec l'abandon de la prairie, des petites exploitations et la plantation de peupleraies.

**Jean Michel FRAPPE, AAPPMA des 3 B**, rappelle que ces peupliers avaient une utilisation c'est-à-dire la construction de bâtiments.

**P. CHARLES**, mentionne que la relation du peuplier avec l'eau est complètement liée. Il explique que lors d'arrachages de peupliers sur la Boutonne, en plein étiage, l'eau remontait de suite.

**N. DESWARTVAEGHER**, relate la disposition inscrite dans le SAGE en ce sens.

**N. DESWARTVAEGHER** poursuit la présentation sur l'élaboration d'un diagnostic de versants et d'hydraulique douce et le diagnostic d'aménagement bocager d'exploitation. Elle revient sur l'absence de diagnostics réalisés pour le 17.

**JL. DEMARCO**, indique qu'il est écrit dans la note qu'il y a des difficultés à trouver des exploitants.

**N. DESWARTVAEGHER**, confirme que c'est bien réel.

**JL. DEMARCO**, se demande si les chasseurs seraient peut être plus efficace à participer aux plantations.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que c'est aussi compliqué pour le 79. Les premiers motivés sont partis dans des projets. On va voir maintenant si ça suit.

**F. POUSSIN**, propose de fusionner l'action 28 et l'action 30 puisqu'il s'agit juste d'une différence d'interprétation.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que ça pourrait être possible. Ces fiches actions ont été travaillées avec les interlocuteurs donc il faut voir avec eux. Les 2 fiches sont liées car le diagnostic amène à faire de la plantation mais en 17, des interlocuteurs peuvent également planter sans faire de diagnostics. Dans le programme EVA, il peut y avoir des collectivités mais sur la Boutonne, il n'y a eu qu'une mairie en 2018. Il y a une différenciation entre les 2 départements.

**F.EMARD**, revient sur l'inventaire bocager réalisé sur la commune de Saint Julien de l'Escap. Il est très surpris d'avoir 38 km de haies (dont 11 suite aux travaux de la rocade) pour 867 ha de surface totale.

Une personne demande si le diagnostic est payant.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que c'est gratuit mais que ce ne sont pas des sujets porteurs. C'est pour cela qu'avait été organisé un point spécifique sur cette action lors de l'AG de l'ASA Boutonne en 2018.

**N. DESWARTVAEGHER** présente les actions qui ont moins bien avancées en 2018 :

- les MAE Irrig04/05 : les 2 contractualisations qui ont été faites sont en 79. Ceci vient du fait que la couverture de ces MAE (fixée dans le règlement) est surtout en 79 et c'est d'ailleurs un inconvénient car plusieurs exploitants côté 17 auraient été intéressés pour contractualiser des MAE lors de leur diagnostic.

**JL. DEMARCO**, demande des explications.



**N.DESWARTVAEGHER**, explique qu'il faut des opérateurs pour porter les MAE soit : le SMAEP 4B, le GODS et la CA79 sur une bonne partie du 79 et la CA17 sur une petite zone du 17. Le reste est une zone blanche. La question avait été posée à la région de savoir si on pouvait combler les zones blanches et la réponse qui en a été faite est qu'il voulait une cohérence territoriale des opérateurs qui portent ces MAE.

**MC. GAUTHIER**, ajoute que dans la précédente programmation, il était accepté qu'il y ait des « trous » qui soient comblés par un autre opérateur. Aujourd'hui, pour déposer un programme de mesures environnementales, il faut préparer un projet agroenvironnemental (PAET) avec une échelle territoriale cohérente. Historiquement, il y a déjà plusieurs opérateurs avec lesquels il ne peut y avoir de superposition donc ce n'est pas possible. Ce n'est pas que la Région, ce sont également des règles européennes. A voir sur la prochaine programmation pour harmoniser car l'enjeu eau est présent sur tout le territoire mais sur le 17, c'est l'enjeu biodiversité qui a été ouvert.

**H.RETHORET**, indique qu'il faut une cohérence géographique pour faire un PAET et quand on voit l'évolution qui a été de conditionner l'accès à un volume d'eau à la mutualisation pour les réserves, il y a beaucoup d'irrigants finalement qui sont hors projet de réserves et qui vont être obligés de désirriguer (car leur volume sera plafonné à 1 000 m<sup>3</sup>). Pour autant, ces personnes qui auraient besoin d'un accompagnement se retrouvent en zone blanche.

**MC. GAUTHIER**, répond que ce ne sont pas des mesures de désirrigation mais des mesures de diversification d'assolements. La mesure de désirrigation n'existe plus. Voir la prochaine programmation après 2020.

**N. DESWARTVAEGHER** enchaîne sur la dernière action :

- le suivi de l'amélioration des pratiques culturales irriguées. Arvalis a transmis aux Chambres d'agriculture l'ensemble des données dont ils ont besoin pour faire tourner le modèle.

Sont présentés ensuite les graphiques de % d'atteinte des objectifs par axe et la carte de représentation de l'ensemble des actions réalisées en 2018 dans le cadre du projet de territoire. Cette carte sera mise à disposition sur le site du SYMBO et on pourra cliquer pour obtenir des informations.

**N.DESWARTVAEGHER** propose d'ajouter s'il faut la limite des départements sur la carte.

**MC. GAUTHIER**, répond que l'eau n'a pas de frontières.

**Kristell PICHODOU, CD17**, demande s'il pourrait être ajouté des liens vers les documents réalisés dans le cadre des différentes actions. Pour l'étude Trézence, il pourrait être rajouté les documents validés ou un lien.

**N.DESWARTVAEGHER** explique que c'est l'objectif recherché avec Emmanuel GARREAU (SYMBO SAGE) : cliquer sur chaque point pour avoir la fiche action référente ou le suivi des indicateurs ou les documents types.

**K. PICHODOU**, ajoute que d'autres documents concernant des sujets présentés aujourd'hui comme le bilan des essais seraient intéressant à mettre en ligne pour approfondir ses connaissances et avoir un suivi.

**N.DESWARTVAEGHER**, confirme que l'objectif est d'avoir un suivi plus interactif.

**F. POUSSIN**, demande s'il pourrait être rajouté les chiffres du bilan 2017 à côté du bilan 2018.

**N.DESWARTVAEGHER**, répond que c'est faisable mais qu'il faut se méfier d'avoir un tableau trop compliqué en 2020.

**L. MZALI**, indique que sur la formalisation ça pourra être rediscuté mais ce qu'il faut c'est avoir un rapport d'activités un peu conséquent pour savoir tout ce qu'il s'est passé sur chaque fiche action.

**N.DESWARTVAEGHER**, demande si ce qui est voulu est un avancement action par action mais en reprenant les années antérieures.

**F. POUSSIN**, explique que pour certaines actions, il ne se rappelait pas forcément ce qui a été fait en 2017.

**JL. DEMARCO**, indique qu'il y a des comptes rendus des actions qui ont été faits depuis 2 ans et qui sont en ligne sur le site du SYMBO.

**N.DESWARTVAEGHER**, confirme qu'il y a les comptes rendus du comité technique qui sont en ligne.

**F.EMARD**, propose de poursuivre les points à l'ordre du jour et de valider la fiche action.

## 2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – VALIDATION FICHE ACTION OBSERVATOIRE DES ASSOLEMENTS

**N. DESWARTVAEGHER** présente la fiche action observatoire des assolements, le contexte et les modalités. Il est proposé de valider la fiche après être passée 2 fois en comité technique pour pouvoir l'inscrire dans le projet de territoire.

**J. LEFORT**, demande quelles sont les exploitations sur la Trézence.

**F. POUSSIN**, répond qu'il s'agit des exploitations liées au projet de réserve de substitution R28 à Bernay-Saint-Martin avec une dizaine d'exploitants.

**F.EMARD**, indique qu'elle est hors périmètre Trézence - Département.



Aucune autre remarque n'est formulée.

**Le Président de la CLE** soumet la fiche action telle que présentée par N. DESWARTVAEGHER au vote des membres de la CLE.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Contre : 2
- Abstention : 0
- Pour : 20

⇒ **La fiche action observatoire des assolements est adoptée à la majorité des membres de la CLE présents ou représentés.**

### 3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU PLAN DE GESTION DE LA TREZENCE- CD 17

**J. LEFORT et S. FONTENY** présentent le plan de gestion de la Trézence avec notamment son historique, le planning et la localisation du site. Le plan d'action est basé sur les 4 volets : eau, agriculture, biodiversité et usages et vie locale. Sur l'enjeu eau, même s'il y a déjà des points de prélèvements et de suivi de la qualité de l'eau, il pourra y avoir un renfort sur l'amélioration de connaissances : niveau d'eau, qualité. Sur ce volet, il y a beaucoup de choses qui se recoupent avec le SYMBO et certaines actions peuvent s'enclencher, notamment en lien avec l'arrivée d'Aurélié BELLICAUD technicienne rivière et de bassin versant sur la Boutonne aval.

**JL. DEMARCO**, estime que ce qui serait souhaitable pour améliorer la qualité, serait de travailler en amont du bassin. Le site par lui-même était très perturbé au niveau qualité et il serait souhaitable qu'il y ait un travail approfondi sur ce qui se passe en amont pour éviter de détruire tout le travail qui pourrait être fait à l'intérieur. L'agriculture intensive qu'il y a dans le milieu des marais pourrait évoluer vers une obligation d'aller vers de l'agriculture biologique.

**J. LEFORT**, explique que c'est le volet d'après.

**JL. DEMARCO**, indique qu'il y a des clapets pour réguler qui sont en mauvais état de fonctionnement.

**S. FONTENY**, répond qu'il y en a un qui est bloqué et les autres qui sont manoeuvrés mais on ne sait pas trop comment ni par qui.

**JL. DEMARCO**, demande ce qui va être fait, s'ils vont être supprimés.

**S. FONTENY**, répond que tout va être mis à plat et que le projet tend vers un fonctionnement beaucoup plus naturel du cours d'eau. Il y a des enjeux sur le brochet, sur des zones de frayères qui sont assez importants.

**JL. DEMARCO**, revient sur ce qui est inscrit dans l'étude au sujet de la superficie de la zone humide de 850 ha et seulement 450 ha en état de zones humides, les autres étant sûrement utilisés en agriculture.

**S. FONTENY**, explique que la délimitation de la zone humide dans l'étude a été faite par rapport à l'inondation. Cela reste donc à moduler par rapport à une étude un peu plus fine.

**J. LEFORT**, complète que l'étude qui va être lancée avec le SYMBO sera à l'échelle du bassin versant. La question de l'échelle a été beaucoup soulevée car le CD17 reste à l'échelle de la zone mais que la problématique est beaucoup plus large.

**S. FONTENY**, ajoute qu'une zone humide qui fonctionne bien a la capacité à résister aux apports qu'il peut y avoir.

**JL. DEMARCO**, explique que le marqueur hydrophile est un marqueur principal des zones humides pour savoir si c'est en bon état.

**J. LEFORT**, répond qu'il existe un diagnostic plus fin où il y a des cartographies précises pour voir cela.

**F.EMARD**, a participé à un certain nombre de restitutions de l'étude. Comme vu précédemment dans le projet de territoire et la gestion des parcelles agricoles et populicoles sur la vallée de la moyenne Boutonne, quand on a l'emprise foncière publique, c'est plus facile. Il y a 15 ans, les propositions qui sont faites actuellement n'auraient pas pu être faites. Aujourd'hui la Trézence peut devenir une vitrine. C'est peut être très optimiste mais ce qui se passe actuellement sur ce site semble être un laboratoire d'idées, même si cela ne veut pas forcément dire qu'il faut l'étendre partout.

**JL. AUDE**, interroge si c'est une opinion vue de Saint-Julien-de-l'Escap ou de la Trézence.

**F.EMARD**, répond de Saint-Julien.

**J. LEFORT**, ajoute que c'est une opinion partagée par beaucoup.

**F.EMARD**, explique que lorsqu'on vit d'un système, on essaie de le préserver et quand on n'en vit de moins en moins, on est prêt à expérimenter des choses différentes.



**J. LEFORT**, présente le volet écologique : la préservation des coteaux calcaires, le réseau de haies et les boisements. Il n'y a pas de gros boisement qui pourraient avoir une vocation économique. Ensuite le volet agricole est évoqué et notamment l'objectif de renforcer la maîtrise foncière.

**JL. DEMARCO**, demande confirmation que le département est propriétaire à 95% et estime qu'il pourrait imposer les modes d'occupation des sols sachant que ce sont des baux précaires.

**J. LEFORT**, répond que oui pour la propriété mais qu'il n'y a pas d'idée d'imposer.

**JL. DEMARCO**, trouve que pour retrouver un bon équilibre qualitatif, il faut essayer d'utiliser autre chose que tous les intrants qui se terminent dans le site.

**J. LEFORT**, explique que c'est ce qui va être fait. C'est ce qui a été identifié en essayant de mettre en place une agriculture durable en passant par des formations, de l'incitation à certaines filières, des relevés pour voir la qualité de l'eau et ce qui peut être fait pour l'améliorer, des changements de certaines parcelles. Des groupes de travail vont se mettre en place. La maîtrise foncière permet de remanier le territoire et de définir des zones avec des vocations et d'autres qui peuvent rester plus agricoles. Elle ajoute qu'on sait qu'on ne changera pas les pratiques du jour au lendemain et que l'idée n'est pas d'acculer les agriculteurs qui sont sur le site car pendant 20 ans ils ont assuré l'entretien du site. L'idée est donc de travailler ensemble et au fur et à mesure du temps les objectifs du plan de gestion sur un pas de temps de 10 ans pour qu'ils évoluent.

**JL. DEMARCO**, demande si de mémoire les terres ont été rachetées aux agriculteurs et qu'ils ont continué à exploiter.

**J. LEFORT**, indique que certains sont locataires en effet après avoir été propriétaires, mais pas tous. Ils ont des baux précaires.

**J. LEFORT**, poursuit sur le foncier et explique que tout est géré aujourd'hui par une commission copilotée SAFER/Département qui à terme est prévue d'évoluer vers une gestion des terres départementale pour avoir une vision plus fine. Un autre grand objectif est de passer beaucoup en prairies car il y a beaucoup de zones humides et de conforter l'élevage.

**F.EMARD**, note qu'on est passé de ZAD à ZAE (zonage agri-environnemental). Il indique qu'il n'a pas dit que l'élevage n'était pas rentable. Par contre, il suffit de se balader sur les zones où les gens font de l'élevage pour voir le moral qu'ils peuvent avoir.

**J. LEFORT**, présente le zonage agri-environnemental à la période actuelle, d'ici 5 ans et aux horizons 2028 et 2038. Les zones à vocation naturelle sont principalement des boisements. Sur les coteaux calcaires, il a été demandé à un agriculteur qui a des moutons de ne venir qu'à une certaine période de l'année pour faire du pâturage avec un bail spécifique. Donc avec des baux, la gestion souhaitée va pouvoir être adaptée.

**JL. AUDE**, demande si cette cartographie correspond aux 1300 ha et combien il y a d'exploitants.

**J. LEFORT**, précise que c'est 1100 ha. Pour les agriculteurs, le Département en a recensé 80 et quelques-uns sont à la marge du site, qu'ils ne connaissent pas. Personne n'a de siège d'exploitations dans le site. Ils ont tous un bout de terre. Quelques petites exploitations sont en limite de dépendance économique pour ces terres, mais la commission qui a géré les terres a toujours essayé qu'il n'y ait pas de dépendance car ce sont des baux précaires qui peuvent être dénoncés chaque année.

**J. LEFORT**, aborde le plan de gestion à échéance 10 ans. L'idée est de mettre des bandes végétales à minima de 10 m sur le réseau secondaire mais aussi sur le réseau principal. Effectivement si le projet évolue sur une renaturation ou un reméandrage du cours de la Trézence, le Département aura besoin en terme de maîtrise foncière d'une largeur assez conséquente de part et d'autre du cours d'eau. Une grosse étude hydraulique va être lancée.

**M. BROUSSEY**, explique que l'idée est de garder des bandes végétalisées, soit ripisylve soit bandes enherbées. Concernant le cours principal de la Trézence, quand l'étude aboutira sur un projet de restauration hydromorphologique, les bandes permettront d'avoir l'emprise suffisante pour faire par exemple du reméandrage si c'est prévu sans avoir à empiéter sur des parcelles cultivées. Les parcelles seront déjà en herbe et faciliteront l'émergence du projet.

**J. LEFORT**, complète les propos avec la nécessité de reconfigurer les baux qui ne le seront peut être plus d'ailleurs car c'est un espace naturel sensible et les ENS sont gérés habituellement par convention.

**J. LEFORT**, avance sur l'horizon 2038 où suite à une volonté très forte de l'Agence de l'Eau, l'objectif est d'arrêter complètement la culture dans la cuvette humide et de passer en herbe.

**M. BROUSSEY**, confirme que l'objectif de l'Agence de l'Eau par rapport aux financements apportés est bien que ces territoires soient gérés de manière cohérente avec l'objet des financements qui leur ont été attribués. Soit ce qui est



fait sur ces territoires doit être fait en cohérence avec les objectifs de l'Agence de l'Eau. Ainsi sur une zone humide, ses fonctionnalités doivent être respectées et pour cela la meilleure occupation du sol est la prairie permanente. Compte tenu du contexte particulier de la gestion foncière par le Département, l'Agence a demandé qu'il y ait un objectif ambitieux et que l'occupation du sol de la zone humide soit en 100% prairies permanentes. Effectivement, ça demande du temps pour que les acteurs du territoire se mettent en ordre de marche pour atteindre cet objectif-là. Il ne faut pas forcément que les 100% de prairies permanentes soient atteints d'ici 20 ans mais les objectifs doivent être affichés et ça reste une ambition forte à faire sur le territoire.

**J. LEFORT**, ajoute concernant la méthodologie, un objectif sera imposé mais ensuite c'est comment on va aller ensemble vers cet objectif avec les agriculteurs mais également les pêcheurs, les chasseurs, les associations et comment on va accompagner les agriculteurs pour ce changement. L'objectif en commission d'attribution des terres n'est pas de dire aux agriculteurs de s'en aller car il faut les terres mais néanmoins il y a des objectifs et le Département va essayer de s'y tenir.

**JL. DEMARCO**, estime qu'il y a vraiment beaucoup de travail car au niveau physico-chimique, c'est assez important : il y a 9 polluants essentiellement des herbicides qui sont en quantité en amont et en aval du site. Cela a été vérifié entre 2009 et 2016. Il ajoute également qu'on trouve entre autres un dés herbant, le métatachlore, pollution ponctuelle en amont du site qui est assez ennuyeuse. Il faut donc changer en profondeur les pratiques agricoles.

**J. LEFORT**, répond que c'est bien l'objectif et que c'est ce qui va être fait. L'objectif dans la « passée pourrie » sera atteint très rapidement. Elle rajoute qu'il y a une vingtaine de tonnes de chasse dans le marais de Landes.

**JL. DEMARCO**, indique qu'il n'y en a que 16, les autres n'étant pas autorisés.

**J. LEFORT**, répond qu'il y en a une vingtaine physiquement. Le travail avance en amont notamment avec Nature Environnement 17 qui fait parti des groupes de travail.

**J. LEFORT**, conclut sur le volet usages et vie locale ainsi que sur le bâti. Il reste encore une bonne dizaine de maisons achetées par le Département dont certaines vont être remises en vente. Il y a également un travail sur le réseau routier et les fossés. Un montant de 2 M€ a été voté par le Département pour ces opérations. Une personne va être recrutée pour animer le plan de gestion global sur site. Une gouvernance de la suite de l'étude sera mise en place. Actuellement, il y a un travail entre le département et l'Agence de l'Eau sur les fiches actions et ce sera présenté en comité de pilotage le 3 juillet. Une réunion publique suivra.

**JL. AUDE**, souhaite savoir si concernant le classement du plan agricole suite aux notations Européennes pour les zones défavorisées, les communes sont dedans.

**J. LEFORT**, ne pense pas. Elle ajoute que c'est en zone humide mais ça n'a pas été déclaré. En zone de marais, il y a des abattements.

**JL. AUDE**, demande combien de communes sont concernées.

**J. LEFORT**, répond qu'il y en a 4 essentiellement : Puyrolland, Annezay, Tonny-Boutonne et Saint-Loup.

**Emmanuel GARREAU, SYMBO**, indique qu'il n'est pas de la DDT mais qu'en ayant vu les cartographies de la DDTM 17 sur ce qui est classé en zone de marais, il lui semble que ça n'y est pas. Les périmètres qui ont été repris en marais correspondent aux anciennes AS de marais et l'AS de Saint Loup qui était sur le site de la Trézence avant a été dissoute en 2012.

**J. LEFORT**, confirme que ce n'est pas dessus.

**JL. AUDE**, demande par rapport à quel classement.

**F.EMARD**, répond en zone de marais ce qui permet l'indemnité de handicap naturel.

**J. LEFORT**, revient sur la question de JL Audé et ne pense pas que le site est en zone défavorisée.

**JL. AUDE**, indique qu'il a posé cette question car si le siège d'exploitation est sur la commune, ça permet d'aller chercher des financements complémentaires avec des éleveurs.

**J. LEFORT**, explique qu'au niveau agricole, il y a encore un énorme travail à faire pour connaître les sièges d'exploitations, la manière dont ils fonctionnent. Au vu de l'ampleur de l'étude et de la taille du site, ils n'ont pas pu aller plus loin.

**P. CACLIN**, demande si c'est idiot d'évoquer la production de maraîchage.

**S. FONTENY**, répond qu'il y a eu des tentatives mais ce n'est pas concluant car les terrains ne sont pas adaptés. Il y a eu également des tentatives de plantes médicinales. On est sur de terres de tourbe en majeure partie sur toute la zone humide.

**F.EMARD**, confirme que ce pourrait être des terres très aptes mais moyennant que la nappe soit très rabattue.

**S. FONTENY**, complète qu'au point de vue pédologique, il y a vraiment une graduation très intéressante.

**JL. DEMARCO**, indique que la tourbe a beaucoup souffert par les sécheresses et qu'elle s'est tassée ce qui explique qu'il y ait des fossés perchés.

**F.EMARD**, explique que la tourbe est sur la partie sud de la zone et vers Purolland/ Bernay en montant on est plus sur des argiles.

**Thierry GIRAUD, Communauté de communes Val de Saintonge**, pense que ce n'est pas forcément la contrainte qui fonctionne le mieux. Par le passé, il y a eu des tentatives plus ou moins ambitieuses avec un travail conjoint de la



profession agricole et du Département et il est important d'entretenir cette relation privilégiée. Comme l'a dit Monsieur le Président précédemment, si l'on veut expérimenter et que ce soit une source d'inspiration pour d'autres territoires, il y a tout intérêt à travailler main dans la main sans chercher à s'y opposer. Comme toujours, la biodiversité a été mise à mal mais également la vie humaine. Là il y a peut être une chance de reconquérir à la fois de la biodiversité et de la vie locale. Il y aura toujours des gens frustrés parce qu'on aura jamais été assez loin mais c'est toujours une histoire de compromis. Ce serait bien d'arriver à un compromis qui permette d'être gagnant-gagnant tant dans la biodiversité que dans les activités humaines.

**J. LEFORT**, répond que c'est ce qui a été fait et qu'en deux ans, tout le monde a réussi à travailler ensemble, en bonne intelligence pour bâtir un programme qui semble, du côté du Département très concerté et très partagé. Il faudra voir comment ça se passe pour la mise en œuvre.

**T. GIRAUD**, explique que le challenge est peut être de réunir tout le monde et de faire en sorte que tout le monde s'écoute et comprenne les difficultés que les uns et les autres puissent rencontrer. Il espère que les chambres consulaires vont s'intéresser à ce projet comme pourrait le faire l'intercommunalité. Il a été évoqué de réaliser une halte jacquaire qui permet de concilier une découverte pour les pèlerins, d'avoir un arrêt entre St-Jean-d'Angély et Surgères et d'accueillir également des chauves-souris. Se pose la question de qui va gérer la halte jacquaire ce qui est en théorie dans les prérogatives de l'intercommunalité.

**J. LEFORT**, indique que ce sera discuté lors de la réunion du 26 avril 2019 sur le bâti.

**F.EMARD**, souhaite qu'on joue collectif et qu'on n'oublie pas certains territoires.

**T. GIRAUD**, rappelle que le département s'investit techniquement de par les services et financièrement avec un budget de 2 M€. Or depuis 2017, la CDC n'a toujours pas voté de budget sur ce sujet.

**J. LEFORT**, informe que le projet sera présenté à l'AG de Nature Environnement 17.

#### 4<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION DES VOLUMES IRRIGATION 2019- OUGC SAINTONGE

**V. POMMIER** présente le PAR : l'évolution des surfaces irriguées à l'échelle du bassin Boutonne 17/79. Les adhérents aux projets de stockage sur les nappes superficielles ont leur volume d'autorisation maintenu. Il y a eu deux nouvelles demandes de volume pour du maraîchage en 79, une de 10 000 m<sup>3</sup> en compensation d'un arrêt et l'autre de 2500 m<sup>3</sup> pour une implantation.

**JL. DEMARCO**, demande s'il n'y a pas eu une demande pour la vigne.

**V.POMMIER**, répond que non pas cette année mais qu'il a dû y en avoir une en 2016 pour du raisin de table sur le secteur de Varaize.

**V. POMMIER** présente le protocole d'alerte et l'évolution du protocole de gestion.

**JL. DEMARCO**, souhaite savoir pourquoi on ne voit pas de diminution importante des volumes d'eau consommées sachant que les surfaces irriguées ont diminué a priori de 43% depuis 2015 (cf diapo 1).

**V.POMMIER**, répond que quand on regarde sur les graphes l'évolution des volumes consommés, les 43% ne sont pas loin. On est entre 8 et 10 Mm<sup>3</sup> et on était à 20 Mm<sup>3</sup> il y a quelques années.

**JL. DEMARCO**, ne parle pas d'il y a 15 ans mais seulement des 4 dernières années depuis 2015.

**V.POMMIER**, explique que l'apport d'irrigation sur un blé ou un maïs n'est pas le même donc on ne peut pas quantifier des surfaces avec des m<sup>3</sup> derrière.

**JL. DEMARCO**, estime que les 60 agriculteurs qui sont raccordés aux réserves ont diminué leur surface irriguée donc ils n'ont pas besoin de tout le volume et la taille de la réserve devrait diminuer.

**V.POMMIER**, répond qu'on pourra en raccorder d'autres.

**JL. DEMARCO**, a compris que ce n'était pas possible d'après une première discussion avec le SYRES.

**V.POMMIER**, répond qu'en effet c'était une boutade.

**JL. DEMARCO**, estime que les volumes des réserves sont trop importants.

**V.POMMIER**, indique que ce n'est pas l'objet de la discussion et que concernant le dimensionnement de stockage dans les réserves, il faut voir avec le SYRES.

**N.DESWARTVAEGHER**, explique que la présentation annuelle du PAR en CLE est inscrite dans l'arrêté de l'OUGC. C'est valable sur tous les bassins.

**Stéphane GIRAudeau, OUGC**, trouve que Mr Demarcq est toujours contre tout.

**JL. DEMARCO**, répond qu'il n'est pas contre tout mais qu'il veut des explications.

**S. GIRAudeau**, estime que le projet de réserves date d'il y a 10 ans. Si on change sans arrêt, il estime que Nature Environnement 17 sera le premier à attaquer les études car ça ne correspondra pas à la réalité. Il trouve que c'est



systematique, qu'ils font traîner le dossier devant les tribunaux et qu'ils disent ensuite que le projet ne correspond pas à la réalité.

**JL. DEMARCO**, répond que la commission d'enquête a relevé que la CLE avait fait des remarques sur le dossier des réserves qu'il aurait fallu relever. La CLE a voté le projet de façon positive.

**V.POMMIER**, indique qu'il y a eu une étude de médiation, qu'il y a eu des propositions concrètes qui ont été prises en compte.

## QUESTIONS DIVERSES

**F.EMARD**, aurait voulu aborder le traitement des boues d'épuration de Fontenet mais l'heure est tardive. Une CLE est prévue prochainement donc ce sera mis à l'ordre du jour. L'arrêté d'autorisation pour le traitement des boues d'épurations par la SAUR sur le site du camp de Fontenet est passé au CODERST. Or il s'agissait d'une augmentation de volume.

**JL. DEMARCO**, indique qu'il est passé au CODERST pour un permis de construire.

**F.EMARD**, estime qu'il aurait fallu avoir la transmission de l'arrêté d'origine car il y a source de pollution ponctuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, **F. EMARD** remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur attention et lève la séance à 17 heures 30.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne

Frédéric EMARD